

L'évolution des pratiques de gestion des habitats et de la faune sauvage dans les terres privées à l'horizon 2040

Scénario tendanciel

Ajustements incrémentaux sous contraintes. La France renforce progressivement ses politiques climat-biodiversité, sans rupture majeure. Les financements publics restent présents, mais limités, complétés par des mécanismes privés encore modestes. Les propriétaires privés continuent à gérer directement une partie de leurs terres, en adaptant peu à peu leurs pratiques forestières, agricoles et cynégétiques, surtout sous l'effet des crises climatiques et de nouvelles règles. Quelques territoires pilotes combinent gouvernance locale, conservation volontaire et financements pour restaurer habitats et faune, mais la gestion reste très hétérogène selon les régions.

*

La France connaît une hausse marquée des températures, avec des étés plus chauds, des sécheresses et des événements extrêmes plus fréquents (tempêtes, pluies intenses, incendies). Les impacts sont visibles sur les cultures (stress hydrique, rendements plus variables), sur les forêts (dépérissements, vulnérabilité accrue aux ravageurs) et sur la ressource en eau (baisse des débits d'étiage, tensions sur les nappes). Les gestionnaires privés – agriculteurs, forestiers, propriétaires de marais et de territoires de faune sauvage – adaptent progressivement leurs pratiques (choix d'essences et de variétés plus tolérantes, modifications de calendriers de travaux, mesures de prévention incendie), mais surtout en réaction aux crises successives plutôt qu'anticipées.

Sur cette période, l'Union européenne consolide et étend son acquis environnemental : le règlement sur la restauration de la nature est mis en œuvre, les directives Habitats/Oiseaux restent structurantes et la PAC post-2030 renforce encore l'éco-conditionnalité. Ces textes imposent des objectifs de résultats (restauration de certains habitats, maintien de prairies, renforcement des trames écologiques) que la France traduit dans son droit. Sans basculement spectaculaire, les révisions successives des règlements et directives poussent les États à mieux intégrer la biodiversité et le climat dans les politiques agricoles, forestières et de l'eau, ce qui rejaillit progressivement sur la gestion des terres privées, via des normes et des cadres contractuels plus exigeants.

En réponse aux obligations européennes et aux crises écologiques, la France développe un ensemble dense de stratégies et de plans : SNB 2030, stratégie aires protégées, plan national de restauration de la nature, PNACC, déclinaisons sectorielles pour l'agriculture, la forêt et l'eau. Ces politiques augmentent progressivement les exigences environnementales (conditionnalité des aides, quotas de surfaces en infrastructures agroécologiques, objectifs de restauration), tout en misant fortement sur la territorialisation (rôle accru des régions, des agences de l'eau, des intercommunalités).

Dans la pratique, l'application demeure contrastée : certains territoires, bien dotés en ingénierie et portés par des coalitions d'acteurs, traduisent ces objectifs en plans opérationnels sur le foncier privé, alors que d'autres se contentent d'un minimum réglementaire.

Sur le plan juridique et fiscal, la période est marquée par une série d'ajustements plutôt que par une grande réforme unique. Les obligations réelles environnementales (ORE), les servitudes écologiques et la responsabilité environnementale se précisent et deviennent des outils mieux identifiés, notamment par les collectivités et certains propriétaires. La fiscalité foncière et successorale se durcit progressivement, augmentant la pression globale sur la détention de foncier agricole et naturel, mais des dispositifs d'allégement ou d'avantages sont proposés pour les terrains engagés dans des démarches de conservation reconnues (ORE, dons à des foncières environnementales, etc.). Ces évolutions, sans être révolutionnaires, influencent les arbitrages patrimoniaux : certains propriétaires se structurent pour intégrer la dimension écologique à leur stratégie, d'autres vendent ou réorganisent leurs portefeuilles, parfois au profit d'acteurs collectifs ou institutionnels.

Le contexte macro-économique reste tendu : marges agricoles et forestières contraintes, volatilité des prix des intrants et de l'énergie, finances publiques soumises à des arbitrages budgétaires serrés. Dans le même temps, les financements verts augmentent : fonds européens et nationaux, programmes d'adaptation et de restauration, PSE publics ciblés sur l'eau, les zones humides et la biodiversité, et développement progressif de mécanismes privés (programmes Nature 2050, fonds climat/biodiversité, premiers crédits nature crédibles). Ces flux financiers ne compensent pas partout la pression économique, mais ils offrent des ressources significatives pour des propriétaires et des collectifs capables de monter des projets robustes, notamment autour de la restauration d'habitats et des services écosystémiques.

La société française est globalement plus consciente de l'urgence climatique et de la crise de biodiversité, nourrie par des rapports réguliers, des campagnes médiatiques et des crises visibles (sécheresses, incendies, effondrement local de certaines populations). Toutefois, cette sensibilité accrue s'accompagne d'une polarisation persistante : des segments de la population contestent fortement certaines pratiques rurales (chasse, coupes forestières, drainage de zones humides), tandis que d'autres défendent la multifonctionnalité des territoires et reconnaissent progressivement le rôle des propriétaires privés engagés dans la conservation. Cette tension alimente la demande de transparence et de preuves documentées : labels crédibles, indicateurs publics, récits de terrain deviennent indispensables pour légitimer les pratiques de gestion des habitats et de la faune sauvage.

Les rapports entre urbains et ruraux restent ambivalents : les campagnes sont à la fois vues comme espaces de production, de nature, de loisirs et de résidence, ce qui génère des attentes multiples et parfois contradictoires. Dans certaines régions périurbaines ou attractives, l'arrivée de nouveaux habitants sensibles à la biodiversité accroît la pression sur l'accès aux espaces privés, la tranquillité des activités agricoles et cynégétiques, et la forme des paysages. À l'inverse, d'autres territoires ruraux connaissent une déprise, avec des services en retrait, moins d'acteurs économiques et une gestion plus minimale des habitats. Des dispositifs locaux (chartes d'accès, médiation territoriale, communication) atténuent certains conflits, mais ne les résolvent pas partout, laissant coexister des territoires de cohabitation réussie et des « points chauds » de conflit d'usage.

La gouvernance territoriale de la biodiversité et de la faune sauvage se densifie : comités de bassin, comités de pilotage Natura 2000, projets de territoire, parcs naturels, contrats de bassin versant, etc. Dans les territoires les mieux organisés, des espaces de co-construction se structurent autour de massifs forestiers, de bassins versants ou de grands ensembles de propriétés, réunissant propriétaires, chasseurs, agriculteurs, ONG, collectivités, OFB et agences de l'eau. Ces démarches permettent d'articuler plus finement les enjeux habitats, faune, agriculture et eau, et de mobiliser les financements disponibles. Dans d'autres territoires, la gouvernance reste plus formelle que réellement partagée ; la multiplication des couches décisionnelles crée de la lassitude et du flou, et la participation des propriétaires privés s'avère limitée. L'hétérogénéité territoriale devient ainsi un trait marquant du paysage.

Dans ce contexte, la gestion de la biodiversité sur foncier privé présente un bilan contrasté. Globalement, l'érosion de la biodiversité ordinaire s'est ralentie, mais n'est pas complètement enrayée, en particulier dans les grandes plaines agricoles intensives et les zones périurbaines fragmentées. En revanche, dans des territoires où politiques publiques, gouvernance territoriale et dispositifs de financement se combinent efficacement, des progrès tangibles sont observés : restauration de haies et de réseaux bocagers, maintien ou recréation de prairies, protection et mise en valeur de marais de chasse, diversification forestière favorable à la faune, amélioration de la connectivité des habitats. La biodiversité devient un objectif explicite de gestion pour une fraction croissante de propriétaires, mais reste largement secondaire pour ceux qui n'ont ni incitations fortes ni accompagnement technique.

La gestion de l'eau est structurée par les sécheresses répétées et les conflits d'usage. Les SDAGE et SAGE imposent davantage de contraintes, les restrictions d'usage sont plus fréquentes et les projets sur la ressource (bassines, etc.) sont scrutés. Sur les territoires de marais et de zones humides privées, certains propriétaires s'engagent dans des programmes reconnus (PSE sur l'eau, contrats de zones humides, participation à des projets de restauration) qui sécurisent à la fois la fonction écologique

et certains usages (chasse au gibier d'eau, pâturage, fauche tardive). Dans d'autres secteurs, la compétition pour l'eau conduit à des arbitrages plus productivistes (irrigation, drainage), au détriment d'habitats aquatiques et rivulaires. Globalement, l'eau devient une contrainte structurante pour la gestion des habitats : la préservation ou la restauration de milieux humides est mieux valorisée, mais demeure loin d'être systématique.

Les propriétaires forestiers privés, confrontés à la montée des risques climatiques et sanitaires, ont progressivement intégré l'adaptation dans leurs pratiques : diversification des essences, sylviculture irrégulière, gestion du couvert, mesures préventives contre les incendies. Les plans de gestion intègrent plus clairement la dimension biodiversité et la résilience, notamment à travers les recommandations nationales et les effets des certifications volontaires. Dans les grands ensembles forestiers structurés, ces évolutions ont déjà produit des peuplements plus variés et des paysages forestiers plus en mosaïque, favorables à certaines espèces. Dans les zones de morcellement extrême, la gestion reste opportuniste et irrégulière, limitant la portée des stratégies à grande échelle.

Les pratiques agricoles reflètent la dualisation du secteur. Dans les systèmes intensifs, l'usage d'outils de précision, la contrainte climatique et les écoconditionnalités ont conduit à une limitation relative des intrants par unité de surface, à la mise en place de quelques éléments fixes (bandes enherbées, haies replantées, jachères faune) et à un raisonnement plus fin de l'irrigation. Dans les systèmes plus agroécologiques ou bio, les rotations diversifiées, l'intégration de l'élevage, le maintien de prairies et de haies offrent des habitats plus favorables à la petite faune et aux oiseaux. Certains bassins de production engagés dans des démarches territoriales (filères de qualité, projets alimentaires territoriaux) deviennent des exemples de co-bénéfices production–biodiversité. Toutefois, à l'échelle nationale, une grande partie des paysages agricoles reste simplifiée, avec une biodiversité limitée et une forte exposition aux pressions climatiques.

Le foncier privé rural est plus que jamais structuré par la dissociation entre propriété et usage. Les sociétés d'exploitation, les baux diversifiés et les montages patrimoniaux dominent le paysage agricole, tandis que le foncier forestier et naturel voit émerger des formes de détention par des entités collectives ou liées à l'investissement environnemental. La valeur foncière a continué d'augmenter dans les zones productives et attractives, tout en stagnant ou diminuant dans des territoires en déprise. Les dispositifs fonciers orientés conservation (ORE, foncières environnementales, communs fonciers) ont gagné en visibilité et en volume, mais restent minoritaires. Ils contribuent cependant, dans certains territoires, à stabiliser des engagements de long terme sur la biodiversité et la faune sauvage.

La faune sauvage est marquée par une forte disparité entre grands et petits gibiers. Les populations de grand gibier restent importantes sur de nombreux massifs, malgré un encadrement plus strict et une montée des objectifs de régulation pour limiter les dégâts forestiers et agricoles. Le petit gibier demeure rare dans la plupart des grandes plaines intensives, mais des populations plus stables subsistent là où des mosaïques d'habitats ont été restaurées (haies, cultures à gibier, prairies, zones refuges). Les effectifs de chasseurs ont diminué, mais ceux qui restent s'organisent davantage autour de plans de gestion et de suivis. Les tensions sociétales et les contraintes réglementaires ont conduit à une transformation progressive de la chasse : moins de pratiquants, davantage de cadres collectifs, une place croissante des enjeux de sécurité et de gestion des populations, et quelques collaborations ciblées avec des acteurs naturalistes.

Les technologies de suivi, de diagnostic et d'aide à la décision sont devenues des outils courants pour les acteurs organisés : coopératives, grandes exploitations, gestionnaires forestiers, opérateurs de conservation. SIG, télédétection, bases de données partagées, capteurs et analyses ADN environnemental permettent de cartographier les habitats, d'identifier les dynamiques de faune et d'évaluer les effets des pratiques. Ces technologies alimentent aussi les politiques publiques (suivi des objectifs SNB, évaluation de la restauration) et certains dispositifs privés (labels, crédits nature, PSE). Cependant, une fracture persiste : beaucoup de petits propriétaires restent tributaires de l'accompagnement extérieur pour accéder à ces outils, même si des programmes de vulgarisation et des plateformes simplifiées ont réduit partiellement l'écart.

Enfin, les pratiques de conservation volontaire ont gagné en importance, sans devenir dominantes. ORE, labels, PSE, crédits nature et programmes de restauration portés par des ONG ou des opérateurs privés forment un écosystème plus lisible et mieux articulé aux objectifs publics. Les propriétaires fonciers qui s'y engagent bénéficient de cadres contractuels, de financements complémentaires et d'une reconnaissance accrue, en échange d'efforts documentés sur la gestion des habitats et de la faune sauvage. La montée des stratégies nationales, les exigences européennes de restauration et l'intérêt de certaines entreprises pour des projets nature crédibles ont permis à ces dispositifs de changer d'échelle, surtout dans les territoires disposant d'ingénierie. Les labels qui mettent en avant les pratiques des propriétaires restent des produits de niche, mais incarnent la figure du propriétaire privé comme acteur explicite de conservation, au sein d'un système où la biodiversité dépend de plus en plus de la capacité à combiner leviers publics et volontaires sur les terres privées.